

Image not found or type unknown



Accident causé par propulsion d'un jetski

Par **Lilian deboivilliers**, le **13/11/2017** à **17:24**

Bonjour, conducteur d'un jetski non assuré (prêt) le passager est tombé à l'eau et à été blessé.

Il n'y a pas eu accident du jetski, pas de chute passager et pilote.

Juste le passager qui est tombé et a été blessé par la propulsion du jetski.

Aujourd'hui la sécurité sociale demande au pilote de payer les frais d'hôpitaux qui s'élèvent à des montants énormes.

Est-ce normal ?

Merci.